

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAVY-BERLETTE

Département du Pas-de-Calais

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

Séance du Jeudi 23 avril 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Savy-Berlette, régulièrement convoqués le quatorze avril deux mille vingt-six, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François VAROQUI, Maire**

Effectif légal : 15	Effectif en exercice : 15	Effectif votant : 15
---------------------	---------------------------	----------------------

I. COMPOSITION DE LA SÉANCE

Secrétaire de séance : Alexandre LAUZY, ayant été désigné à cette fonction par le Conseil.

Étaient présents : BLONDEL Jacqueline, DELFOSSE Damien, GALAND André, GÉRARD Vanessa, HERBER Aurélie, LAUZY Alexandre, LEGRAND Emmanuelle, LOUBERT Sylvie, PRUVOST Martine, SAINT-LÉGER Gilles, THELLIER Anne, TOURSEL Joël, VAILLANT Romain, VAROQUI Jean-François.

Étaient absents / excusés : Néant.

II. ORDRE DU JOUR ET DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° DE2026009 : Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Conformément aux articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre total de membres du Conseil d'Administration. Le Conseil procède en son sein à l'élection de 4 membres au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle.

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Résultat : Membres élus : 1/ Jacqueline BLONDEL, 2/ Aurélie HERBER, 3/ Emmanuelle LEGRAND, 4/ Sylvie LOUBERT.

Délibération n° DE2026010 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

En application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal procède à l'élection à l'unanimité de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres présidée par le Maire.

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Résultat : Membres élus :

- Titulaires : Joël TOURSEL, Alexandre LAUZY, Damien DELFOSSE.
- Suppléants : Benjamin WATTEBLED, Anne THELLIER, André GALAND.

Délibération n° DE2026011: Désignation de membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément à l'article 1650 paragraphe 1 du Code Général des Impôts, la CCID doit être renouvelée après le renouvellement du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal dresse et propose à l'unanimité la liste des contribuables en nombre double (12 titulaires et 12 suppléants) à destination du Directeur des Services Fiscaux.

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Décision: Membres proposés :

- Commissaires titulaires : BÉTHENCOURT Daniel, LECAS Jean, FLAHAUT Jean-Louis, CHAMILLARD Francis, COQUART Bruno, VAAST Olivier, LAURIN Marie-Andrée, LEGRAND Léonard, PRZYBYLSKI Emmanuelle, LOUBERT Didier, VERGIN Bernard, BREUVART Christine.
- Commissaires suppléants : PETIT Christian, LABOUR Christian, ROBART Fabienne, SUCHARYNA Sandrine, DELCOURT Anne-Sophie, GALAND Pascale, DELAUTRE FOURMANOIR Catherine, PRZYBYLA Corinne, PAWLAK Martine, Jean-Christophe SÉNÉCHAL, CUVILLIER Lionel, CATEL Jean-Michel.

Délibération n° DE2026012 : Désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent au CNAS

En raison du renouvellement du Conseil Municipal, il est procédé à la désignation des représentants de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Décision: Représentantes désignées : Madame Aurélie HERBER (Déléguée des élus) et Madame Laura TRÉFIER (Déléguée des agents).

Délibération n° DE2026013 : Mise en place des commissions communales

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François VAROQUI, procède à la composition des différentes commissions comme suit :

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Décision:

- **Commission des finances** : E. LEGRAND, J. TOURSEL, A. HERBER, V. GÉRARD, B. WATTEBLED, A. LAUZY, A. THELLIER.
- **Commission des travaux** : J. TOURSEL, D. DELFOSSE, A. GALAND, M. PRUVOST, B. WATTEBLED, A. LAUZY, A. THELLIER.
- **Commission Environnement** : E. LEGRAND, J. TOURSEL, J. BLONDEL, G. SAINT-LÉGER, A.

HERBER, M. PRUVOST, B. WATTEBLED, A. THELLIER.

• **Commission des fêtes et cérémonies** : J. BLONDEL, D. DELFOSSE, A. GALAND, V. GÉRARD, A. HERBER, E. LEGRAND, S. LOUBERT, M. PRUVOST, G. SAINT-LÉGER, J. TOURSEL, R. VAILLANT, J-F. VAROQUI, B. WATTEBLED

• **Commission communication** : E. LEGRAND, J. TOURSEL, J. BLONDEL, A. HERBER, V. GÉRARD, S. LOUBERT, A. LAUZY.

• **Commission cimetière** : J. TOURSEL, G. SAINT-LÉGER, J. BLONDEL, M. PRUVOST, A. THELLIER.

• **Commission Culture et Patrimoine** : J. BLONDEL, E. LEGRAND, J. TOURSEL, A. HERBER, D. DELFOSSE, A. GALAND, M. PRUVOST, R. VAILLANT.

Délibération n° DE2026014: Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal désigne son représentant auprès de la CLECT de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois (CCCA).

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Décision: Représentant désigné : Monsieur Joël TOURSEL.

Délibération n° DE2026015: Désignation du délégué pour la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62)

Le Conseil Municipal procède à la nomination de son délégué chargé d'assurer le relais avec la FDE 62.

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Décision: Représentant désigné : Monsieur André GALAND.

Délibération n° DE2026016: Approbation du rapport de la CLECT du 5 mars 2026

Vu le Code Général des Impôts et le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le montant des attributions de compensation 2026 proposé par la CLECT : AC Négative de 752 € (Érosion) et 60 000 € (Assainissement) ; AC Positive (Base) de 27 726 €. Il est proposé d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2026 (section de fonctionnement en dépenses - article 739211 = 33 026 €).

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Décision: Le Conseil Municipal approuve le montant des attributions de compensation ainsi que le rapport de la CLECT 2026.

Délibération n° DE2026017: Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de 2025 du service des eaux

Monsieur le Maire présente le CFU de l'exercice 2025 pour le service des eaux. Le CFU fusionne le compte de gestion du comptable public et le compte administratif de l'ordonnateur. Le Maire se retire pour le vote conformément à la loi (art. L. 2121-14 du CGCT).

Vote : Pour : 14 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Le Maire ne prend pas part au vote)

Décision: Le Compte Financier Unique 2025 du service des eaux est approuvé à l'unanimité des votants.

Délibération n° DE2026018 : Affectation du résultat 2025 du service des eaux

Monsieur le Maire présente les résultats de clôture du service des eaux pour l'exercice 2025 qui font apparaître un excédent de fonctionnement, et propose son affectation budgétaire pour l'exercice 2026.

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		149 401,85 €	0,00 €	65 507,13 €	0,00 €	214 908,98 €
Part affectée à investiss		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	85 951,94 €	89 869,64 €	16 728,36 €	28 522,29 €	102 680,30 €	118 391,93 €
Totaux	85 951,94 €	239 271,49 €	16 728,36 €	94 029,42 €	102 680,30 €	333 300,91 €
Résultat de clôture		153 319,55 €		77 301,06 €		230 620,61 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			77 301,06 €	ligne 001	à inscrire en recettes d'investissement	
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			77 301,06 €			

153 319,55 €	ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement

Décision: L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du service des eaux est approuvée.

Délibération n° DE2026019 : Vote du prix de l'eau potable pour 2026

Exposé des besoins d'investissement sur les réseaux et de l'évolution des coûts d'exploitation du service des eaux pour l'année 2026.

Pour rappel le prix de la vente d'eau potable aux abonnés en 2023:

abonnement: 1 euros

Consommation: 0,70 ct€/m3

2024:

Baisse de 20 ct€/m3 soit 0,50 ct€/m3

2025:

Maintien du prix soit 0,50 ct€/m3

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'arrêter le prix du M3 d'eau potable :

- **60 ct € HT/m3** et de maintenir le montant de l'abonnement à **1 €**.

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Décision: Le nouveau tarif de l'eau potable applicable pour l'année 2026 est validé et adopté.

Vote du budget primitif de 2026 du service des eaux

Présentation des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2026 du service des eaux, équilibrées en dépenses et en recettes.

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Décision / Résultat : Le Budget Primitif 2026 du service des eaux est adopté par chapitre budgétaire.

Délibération n° DE2026020: Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de 2025 de la commune

Présentation du CFU de l'exercice 2025 de la commune synthétisant la situation financière de la collectivité. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

Vote : Pour : 14 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Le Maire ne prend pas part au vote)

Décision: Le Compte Financier Unique de la commune pour l'année 2025 est approuvé.

Délibération n° DE2026021: Affectation du résultat 2025 de la commune

Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2025 au profit du budget primitif 2026 (compte 1068 en investissement et compte 002 en fonctionnement).

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		91 079,08 €	0,00 €	216 545,57 €	0,00 €	307 624,65 €
Part affectée à investiss		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	764 361,11 €	727 728,58 €	127 670,44 €	72 611,82 €	892 031,55 €	800 340,40 €
Totaux	764 361,11 €	818 807,66 €	127 670,44 €	289 157,39 €	892 031,55 €	1 107 965,05 €
Résultat de clôture		54 446,55 €		161 486,95 €		215 933,50 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			161 486,95 €	ligne 001	à inscrire en recettes d'investissement	
Restes à réaliser DEPENSES			158 352,30 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			3 134,65 €			

54 446.55 € - ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement

Décision: L'affectation du résultat d'exploitation de la commune telle que présentée est adoptée.

Délibération n° DE2026021-1: Vote des taux communaux sur les taxes directes locales pour 2026

Examen et vote des taux pour l'année 2026 concernant la Taxe Foncière (bâti et non bâti) et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

POUR RAPPEL TAUX 2025

Taux de TAXE D'HABITATION	12.96 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	47.42 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	36.94 %

PROPOSITION POUR 2026 (variation de 10 %) en se référant à l'annexe 1:

Taux de TAXE D'HABITATION	14,26 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	52,16 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	40,63 %

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice « ANNÉE 2026 ».

Décide de porter les taux des taxes directes locales comme suit :

Taux de TAXE D'HABITATION	14,26 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	52,16 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	40,63 %

Collectivité :	C785 SAVY-BERLETTE	Année :	2026
----------------	-----------------------	---------	------

Taxes	Taux N-1 des EPCI	Taux N-1 des syndicats	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	1.77		125.71	47.42	710 300	336 824
TFNB	3.56		124.42	36.94	58 700	21 684
TH	12.27		58.86	12.96	4 600	596
					TOTAL	359 104

Produit Fiscal attendu		
Produit proposé	Variation proposée en %	Variation proposée en produit
395 014	10.00	

Variation proportionnelle		Variation différenciée				
Coef. de variation proportionnelle	1.099998	Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
TFB	52.16			52.16	370 492	33 668
TFNB	40.63			40.63	23 850	2 166
TH	14.26			14.26	656	60
				TOTAL	394 998	35 894

Coefficient correcteur et son effet prévisionnel applicable au produit fiscal à taux constant de TFB			
Coefficient correcteur :	0.935377	Effet du coefficient correcteur :	-22 377

Cette structure de taux est correcte

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Délibération n° DE2026022: relative à la formation des élus

Monsieur le Maire rappelle le cadre légal du budget alloué à la formation des élus, à savoir :

- Obligation de financement pour les communes
- Budget prévu par la Collectivité

Le mode de calcul est le suivant :

- Plancher de 2% des indemnités théoriques totales
- Plafond de 20%

Calcul pour la collectivité de SAVY-BERLETTE :

$45\,500\text{ €} \times 2\% = 910\text{ €}$ (somme plancher) / $45\,500\text{ €} \times 20\% = 9\,100\text{ €}$ (somme plafond)

Sont pris en charge les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Les communes membres d'un E.P.C.I. ont la possibilité de transférer à ce dernier l'organisation et les moyens de la formation de leurs élus.

Le Maire propose à l'assemblée :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,

Le montant des dépenses sera défini à 910 €

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au CFU
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu l'article L2123-12 du C.G.C.T.,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

Le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera défini à 910 €.

- d'inscrire au budget (article 6535) les crédits correspondants.

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Délibération n° DE2026023: Attribution des subventions aux associations pour 2026

Présentation de la liste des demandes de subventions formulées par les associations locales et extérieures pour l'année 2026, validée par la commission des finances.

	DEMANDES 2026	ATTRIBUTIONS 2026	
TOTAL GÉNÉRAL	10 300,00	10 100,00	
Comité des fêtes	2 000,00	2 000,00	
ASBA - Union Sportive de Savy-Berlette Aubigny	1 000,00	1 000,00	
Acadanse	600,00	600,00	
Société de Chasse	600,00	600,00	
APE SAVY-BERLES	200,00	200,00	
Choralys	600,00	600,00	
MEMOIRE SAVYNOISE	800,00	800,00	
Croq'livres	0,00	0,00	
Club de Détente féminine	0,00	0,00	
Ass. Des Anciens Combattants	150,00	150,00	
Club de la Scarpe - 3ème age	250,00	250,00	
3ème mi-temps	400,00	400,00	
Atrébates Théâtre	1 500,00	1 500,00	
North Wind Airsoft (NWA)	300,00	100,00	
SOUS TOTAL 1	8 400,00	8 200,00	
Institut recherche contre le Cancer	100,00	100,00	
association des paralysés	30,00	30,00	
AFSEP - Association des Sclérosés en plaques	30,00	30,00	
Chemins ruraux des Hauts de France	50,00	50,00	
ADATEEP 62	38,00	38,00	
ADMR	200,00	200,00	
afm telethon	200,00	200,00	
SPA	550,00	550,00	
les chroniqueurs de l'Atrébatie	100,00	100,00	
DIVERS	602,00	602,00	
SOUS TOTAL 2	1 900,00	1 900,00	

savynois
associations

extérieurs
ou associations
organismes

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Décision / Résultat : La répartition et les montants attribués à chaque association (inscrites au compte 6574) sont approuvés.

Vote du budget primitif de 2026 de la commune

Présentation du projet de Budget Primitif (BP) de la commune pour l'exercice 2026, équilibré globalement en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Vote : Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 (Unanimité)

Décision / Résultat : Le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2026 est adopté par chapitre.

III. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal procède à l'échange d'informations et au traitement des questions diverses d'intérêt communal non soumises à délibération.

- Tonte les dimanches : rappeler la réglementation
- Nouvelle gendarmerie: l'emménagement a eu lieu. Inauguration prévue le vendredi 3 juillet 2026
- Préparation de "village en scène": réunion fêtes et cérémonies suivie de culture et patrimoine, le mercredi 29 avril à 19 heures
- Commission environnement à prévoir

- Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 21h50 .